Monsieur le Vice Président,

La Commission Européenne, par la voix de sa présidente, vient de confirmer avec l’annonce du Green New Deal, que la transition de l’Union Européenne vers une société durable serait la priorité de votre mandature. Vous en êtes personnellement chargé. C’est un immense honneur et une responsabilité plus grande encore. Travaillant depuis plusieurs décennies sur ces questions j’aimerais vous faire part de mes préoccupations à l’égard de cette annonce et de propositions qui me semble décisives pour la réussite de l’ambition.

L’idée de neutralité carbone de l’Europe à l’horizon 2050 peut conduire à de graves malentendus. S’agit-il en effet des émissions de CO2 sur le territoire européen ou des émissions résultant de la consommation globale des Européens, incluant donc l’énergie grise incorporée dans la production, le transport ou l’élimination de nos biens et services produits en dehors du territoire européen ? Cette distinction est, comme vous le savez, décisive. Le Haut Conseil au climat français, mis en place par Emmanuel Macron, a publié en juin dernier son premier rapport. Il illustre l’importance de la distinction : depuis 1995, les émissions de CO2 liées aux importations ont *doublé* alors que celles qui sont liées à la production intérieure n’ont diminué que de 20 %. En clair, ce ne sont pas les efforts d’efficacité énergétique qui expliquent les réductions d’émission de CO2 en Europe, c’est sa désindustrialisation et le report sur d’autres pays des productions consommatrices en énergie. En 2019, dit le rapport, l’empreinte énergétique totale, c’est-à-dire les émissions de CO2 nécessaires pour maintenir notre niveau de vie actuel, est en France de 11 tonnes par personne et par an, tandis que les émissions sur le territoire national ne sont que de 6,6 tonnes par an. Ces chiffres valent, mutatis mutandis, pour toute l’Europe. Les efforts faits pour éviter que les activités industrielles très consommatrices en énergie ne quittent l’Europe sont passablement hypocrites : d’abord parce que pour l’essentiel elles l’ont déjà quittée, ce qui contribue à l’augmentation de la part d’énergie grise dans la consommation totale d’énergie ; ensuite parce que l’affichage d’un objectif de neutralité carbone des émissions internes incite plutôt à continuer de les reporter à l’extérieur qu’à les rapatrier en Europe.

Une fois levée cette ambiguïté, le Green New Deal pose la question des *moyens* d’atteindre les objectifs ambitieux de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Commençons par reconnaître que les mesures adoptées depuis trente ans ont été inopérantes. Il suffit, pour s’en convaincre, de lire la dixième édition de l’Emission Gap Report du programme des Nations-Unies pour l’environnement. Il actualise la courbe d’évolution déjà bien connue des émissions de CO2 depuis cinquante ans, confirmant que la corrélation entre quantité globale d’émissions et produit intérieur brut mondial demeure totale : ce sont les crises économiques qui provoquent un ralentissement de la croissance des émissions et non les politiques qui ont été mises en œuvre. Les chiffres sont cruels mais les conclusions sans ambiguïté.

D’année en année on nous présente des courbes identiques, variantes modernes de la pancarte suspendue chez le coiffeur : demain on rase gratis. Demain, subitement, on va assister à une brutale inflexion des émissions pour atteindre l’objectif de réchauffement de moins de 2° voire de moins d’un 1,5°. La seule chose qui change d’année en année c’est la pente de cette courbe, d’autant plus raide que le temps passe. *La conclusion est évidemment que les moyens mis en œuvre jusqu’à présent sont inappropriés.*

Qu’en sera-t-il pour le New Deal européen ? Il continue, d’après ce que l’on peut lire, à être subordonné à une pensée économique dont l’inefficacité a été démontrée. Passons en revue les trois outils évoqués dans la présentation du Green New Deal : un programme massif d’investissement ; le prix du carbone ; l’ajustement carbone aux frontières en lien éventuel avec le renforcement du marché carbone européen.

Premier outil, un programme massif d’investissements. Les 1000 milliards évoqués sont à l’évidence des prêts et non des dons. Or, en 2019, 17 000 milliards de placements à taux négatif existent déjà. Les 1000 milliards supplémentaires, malgré l’énormité apparente du chiffre, ne changent rien aux données financières fondamentales. Si l’ampleur de ces placements à taux négatif est unique dans l’histoire et si tous les efforts des banques centrales pour noyer les banques commerciales sous les liquidités s’avèrent aussi peu efficaces, sinon pour créer des bulles immobilières, c’est que les projets solides à rentabilité raisonnable voire faible n’existent pas. Et cela vaut tout particulièrement pour les projets d’efficacité énergétique ou de développement de la production d’énergie renouvelable. On a pu montrer, dans le cas de la France, que compte tenu du prix de l’énergie l’investissement en matière d’efficacité énergétique a un temps de retour extrêmement long et même ne se traduit pas dans le prix de vente des logements.

Second outil, l’augmentation interne du prix du carbone complété éventuellement d’un ajustement carbone aux frontières pour éviter de simplement reporter les activités productrices hors de l’Europe. Comme l’a montré la crise des gilets jaunes en France et plus largement les révoltes urbaines dans de nombreux pays, l’augmentation du prix du carbone est très mal accepté par les classes populaires pour la bonne et simple raison qu’elle est socialement injuste : le « budget énergie fossile » croît certes avec le revenu des ménages mais moins vite que celui-ci : l’élasticité est nettement inférieure à 1. On observe d’ailleurs dans les classes moyennes et moyennes supérieures une grande dispersion des budgets énergie reflétant le fait qu’une fois les besoins élémentaires assurés le surcroît de consommation est largement lié à des choix de mode de vie. Le prix du carbone équivaut donc à un impôt très fortement régressif, pesant beaucoup plus sur les pauvres que sur les riches, ce qui conduit à un paradoxe : à peine a-t-on décidé d’une hausse de son prix qu’il faut en même temps prévoir des mesures de compensation qui en annuleront pratiquement l’effet.

Troisième type de mesure, l’extension du marché carbone aujourd’hui limité aux grandes entreprises ou à quelques secteurs de l’économie, en réduisant progressivement les quotas alloués. Ce marché limité du carbone dont on a pu constater à la fois la complexité et les risques de fraudes ou d’effets pervers suppose, pour assurer l’équité des conditions de concurrence, des ajustements carbone aux frontières -BCA. On peut espérer, moyennant une dialectique subtile visant à convaincre nos partenaires que ce n’est pas une taxe à l’importation, parvenir à montrer la compatibilité des BCA avec les règles générales de l’OMC ou avec les exceptions prévues à son article 20. Mais il faut s’attendre à des négociations difficiles, à des menaces de taxation des produits européens en rétorsion et de ce fait à une réduction progressive du champ d’application de ces ajustement, qui en limiteront fortement l’intérêt.

La mise en avant de ces trois types de mesures inefficaces ou peu efficaces vient du refus, de plus en plus incompréhensible à mes yeux, de regarder la réalité en face ou si l’on veut l’éléphant dans la pièce. Les belles courbes d’inflexion radicale des trajectoires d’émissions invitent à un raisonnement aussi visible que le nez au milieu du visage : elles nous indiquent le plafond des émissions annuelles à ne pas dépasser au niveau mondial et la manière dont ce plafond baissera année après année, ce qui signifie en clair  *le rationnement global de l’usage de l’énergie fossile.*

Ce rationnement global doit se faire entre nations ou ensembles géopolitiques, en leur sein entre territoires puis entre ménages. *Le rationnement est infiniment plus efficace et socialement juste que toute autre mesure*. Il permet que les efforts d’efficacité énergétique soient immédiatement rentabilisés, soit pour les plus économes en vendant aux autres les excédents de quotas, soit en évitant d’avoir à en acheter au prix fort. Alors fleuriront automatiquement des projets d’efficacité énergétique à rentabilité assurée, de façon d’autant plus prévisible que l’on connaît d’avance – il suffit de regarder la courbe de réduction des émissions – la réduction des quotas d’une année à l’autre. Et les immenses liquidités en quête d’une rentabilité limitée mais certaine seront faciles à mobiliser sans besoin pour cela d’une intervention publique, si ce n’est pour aider les collectivités à investir dans les équipements publics. Le marché des quotas alloués aux grandes entreprises *donnait l’impression* de ressembler à ce mécanisme mais les quotas alloués, ne serait-ce que parce qu’ils ne concernaient qu’une petite partie du système de production, n’avaient aucun rapport avec le quota mondial à respecter.

Le second avantage évident d’un tel mécanisme de quotas généralisés est qu’il *incorpore automatiquement l’énergie grise* sans que la question de la compatibilité avec les règles de l’OMC ou celle des risques de rétorsion commerciale ne soient posées en aucune manière. Il ne peut qu’induire la mise en place de tels quotas dans d’autres régions du monde, ce qui est le but poursuivi.

 Une objection classique à la mise en place de tels quotas est que la comptabilité consolidée de l’énergie fossile consommée à tous les stades de la production et de la distribution est difficile à établir. Cet argument n’est plus recevable et cela pour plusieurs raisons.

Tout d’abord, on peut faire observer que *cette comptabilité consolidée n’est pas plus difficile à établir que la comptabilité consolidée de la valeur ajoutée :* ce n’est pas parce qu’elle était facile à établir qu’on a créé un peu partout dans le monde une taxe à la valeur ajoutée mais parce qu’on a créé cette taxe que les mécanises de comptabilité consolidée se sont mis en place ! il en ira de même pour les quotas.

Seconde raison, la création de quotas révèle une évidence : *l’énergie fossile est une monnaie à part entière :* unité de compte, moyen de paiement et réserve de valeur. *La création de quotas équivaut à la création d’une monnaie électronique* « émission de la tonne de CO2 », distribuée à tous en début d’année en traduction de quotas, débitée au fur et à mesure des achats de sorte que les dépenses d’énergie fossile tout au long du processus de production doivent être nécessairement « remboursés » par les acheteurs, permettant aux entreprises et aux services publics de continuer à fonctionner. Si, dans un premier temps, les autres régions du monde, à commencer par la Chine, ne jouaient pas le jeu de la traçabilité par la comptabilité consolidée des consommations d’énergie fossile, il est facile de déterminer la monnaie énergie nécessaire en se basant sur les modes de production les plus coûteux en énergie, à la manière des tickets d’autoroute perdus qui conduisent l’automobiliste à payer le prix le plus élevé.

Enfin, et c’est la troisième raison, la combinaison d’un paiement par téléphone portable qui se généralise et de techniques nouvelles comme celles des block chains, dont le coût énergétique va probablement chuter prochainement de manière drastique, crée *les conditions techniques de la traçabilité*. Contrairement à ceux qui pensent que les avancées technologiques régleront le problème des émissions, en séquestrant le CO2 voire en le réintroduisant dans les cycles biochimiques, c’est moins dans cette direction qu’il faut regarder que dans celle de la comptabilité consolidée des émissions de CO2.

Suivant régulièrement les débats entre économistes sur les stratégies à mettre en œuvre, je suis toujours étonné de les voir rourner autour de ces évidences en se gardant bien de voir l’éléphant dans la pièce.

L’Europe, tous les dirigeants de l’Union Européenne le répètent à l’envie, est le plus grand marché unifié mondial. L’Union n’a pas su jusqu’à présent faire bon usage de son formidable pouvoir de marché. Et pourtant celui-ci lui permet de prendre l’initiative unilatérale de mettre en place ce mécanisme de quotas négociables. Il sera si dissuasif pour tous les pays qui voudraient commercer avec l’Europe et ne seraient pas disposés à faire les mêmes efforts de vertu énergétique que ce mécanisme des quotas négociables s’étendrait probablement au monde entier en l’espace de quelques années. J’ai eu dans le passé de nombreux contacts avec la Chine qui m’ont même suggéré qu’elle regardait déjà de près ce type de solution. Elle a elle-même intérêt à voir l’énergie grise incorporée dans les biens qu’elle exporte décomptée de sa contribution au réchauffement climatique et elle sait que c’est la seule solution pour orienter son propre développement vers des territoires durables. Mais il est évident qu’elle ne sera pas la première à mettre en place ce dispositif de rationnement. L’Europe le doit. L’Europe le peut. Elle a la juste ambition de devenir leader mondial de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle ne le sera que par cette audace économique et politique. Audace aux yeux d’économistes conformistes. Bon sens pour la population européenne. L’échec de la COP de Madrid montre à tous la nécessité que l’Europe passe aux actes.

Voilà Monsieur le Vice Président ce que je souhaitais partager avec vous.

Je vous prie de croire, à ma haute considération.

Pierre Calame